

# **Livret d'accueil**

## **de**

# **l'alternant**

---

**Version de diffusion de  
Septembre 2024**

# Table des matières

|       |                                             |   |
|-------|---------------------------------------------|---|
| 1     | INTRODUCTION .....                          | 3 |
| 2     | PRESENTATION IRC SUD.....                   | 4 |
| 2.1   | Notre démarche et nos outils.....           | 4 |
| 2.2   | L'équipe IRC SUD .....                      | 4 |
| 2.3   | Informations pratiques .....                | 5 |
| 2.3.1 | Horaires .....                              | 5 |
| 2.3.2 | Situation géographique .....                | 5 |
| 2.3.3 | Vie dans le centre.....                     | 6 |
| 2.3.4 | Description des locaux et du matériel ..... | 6 |
| 2.3.5 | Accès au centre .....                       | 6 |

# 1 INTRODUCTION

---

Toute l'équipe IRC SUD est heureuse de vous accueillir dans le cadre de la formation que vous allez effectuer en son sein.

## **Ce livret d'accueil a pour vocation**

- De vous inscrire dans le dispositif de formation que vous allez entamer avec nous,
- De vous donner les informations et les repères nécessaires au parcours de formation que vous intégrez,
- De vous aider dans les premiers contacts et premières interactions avec tous vos interlocuteurs.
- De Vous présenter le règlement intérieur dont vous devrez prendre connaissance avant de le signer.

## 2 PRESENTATION IRC SUD.

---

### 2.1 Notre démarche et nos outils

---

S'agissant des formations à l'écosystème de la relation client, notre démarche a pour socle deux axes principaux :

**Les 2 P = Professionnel + Pédagogie**

#### Professionnel :

En situation réelle de travail en entreprise, pour acquérir vos compétences professionnelles, vous êtes mis en situation réelle de travail. Simulations mises en œuvre, observation, immersion en plateau opérationnel, etc...

Les formations se déroulent en partie sur des plateaux techniques qui reproduisent les conditions de production d'une véritable entreprise avec le matériel et les équipements qu'elle utilise couramment.

#### Pédagogie :

Un parcours personnalisé et progressif. Pour ne pas perdre de temps, les formations démarrent et votre parcours de formation est construit en fonction de ce que vous savez déjà. Pour être plus efficace, il tient compte de votre manière d'apprendre. Si vous rencontrez des difficultés, vous bénéficierez d'un soutien pédagogique.

Le rythme d'apprentissage se fait progressivement, en fonction d'évaluations régulières qui permettent de mesurer ce que vous avez acquis.

#### Nos outils :

Pour votre formation, votre centre met à disposition des salles de formations équipés en fonction des pédagogies pratiquées (essentiellement axées sur la Relation Client).

Chaque formation est élaborée autour de pédagogies dispensées par des formateurs issus du monde professionnel du métier dans lequel vous êtes formé. De plus un découpage de la pédagogie est effectué en plusieurs modules, donc plusieurs intervenants. Cet effet vous donne l'assurance que IRC SUD veille aux savoirs qui sont dispensés pour vous, au mieux de vos besoins, par la diversité et pour valoriser votre progression.

### 2.2 L'équipe IRC SUD

---

Vos principaux interlocuteurs en dehors des intervenants sont :

**Fatima ABDOU** : 06 12 61 93 71 (référente administrative)

**Mylène LEBRETON** : 06 58 91 12 91 (assistante administrative)

**Anne Bonastre** : 06 58 97 62 10 (référent pédagogique, handicap et citoyenneté)

**Alain GUETTAF** : 06 18 14 16 70 (Directeur)

**Aziz REBIAI** : 06 34 35 71 29 (Directeur adjoint)

## 2.3 Informations pratiques

### 2.3.1 Horaires.

A priori, les formations déroulent du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ces horaires sont susceptibles de subir des modifications.

En période en entreprise, les horaires de l'entreprise d'accueil s'appliquent.

### 2.3.2 Situation géographique

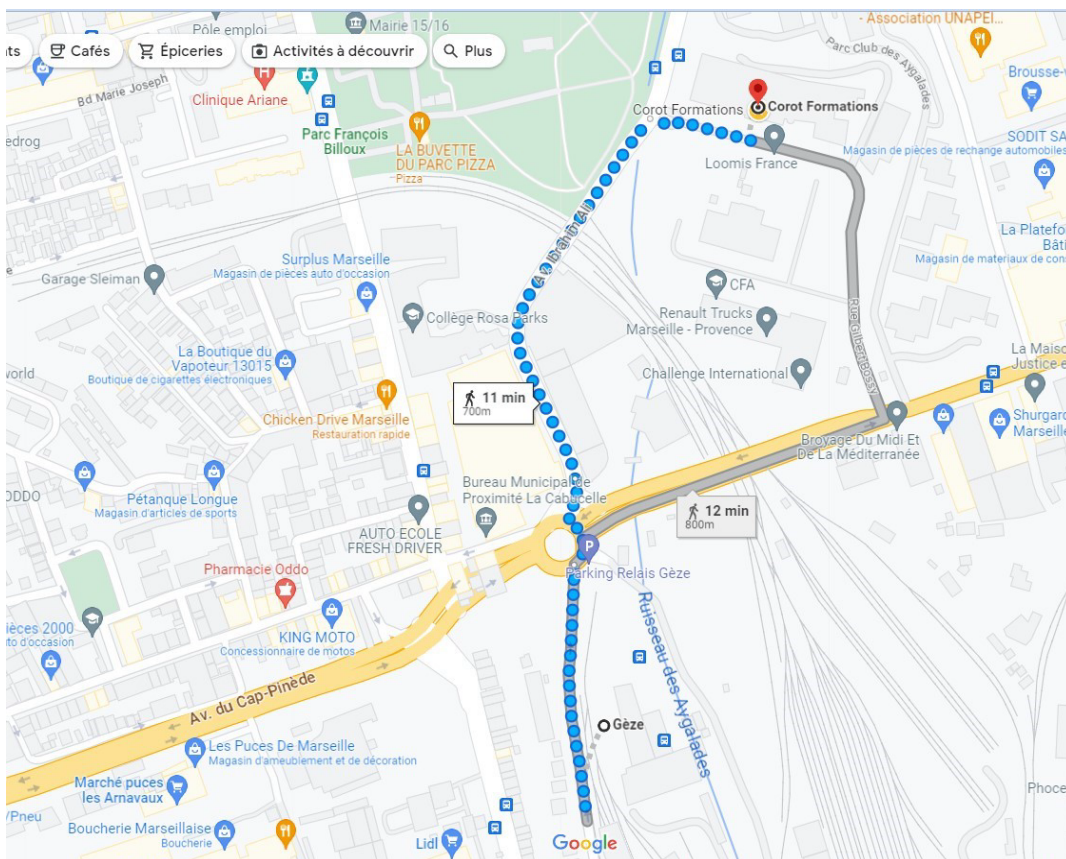
La formation se déroulera

**33 boulevard Capitaine Gèze**

**13014 Marseille**

D'autres lieux peuvent être ponctuellement utilisés, notamment en phase d'immersion.

Ils vous sauront communiqués le cas échéant.



### 2.3.3 Vie dans l'entreprise

---

Les règles d'hygiène, de sécurité et de vie en collectivité dans les locaux de formation et d'hébergement sont fixées par le **règlement intérieur, annexé à ce livret** et que vous avez ou allez signer après en avoir pris connaissance.

Le centre est confié aux bons soins de ses utilisateurs dont vous faites partie.

Outre les consignes de sécurité, il existe des règles :

- d'hygiène, à ce titre, par exemple, il est formellement interdit d'introduire sur le centre boissons alcoolisées, substances toxiques ou objets soumis à réglementation légale ;
- de circulation des véhicules ou des personnes, vous devez respecter les règles de stationnement afin de ne pas entraver l'accès des secours.
- de tenue, comme dans tout lieu public, une tenue correcte est exigée, elle doit de plus être conforme aux nécessités de chaque métier.
- propreté des locaux, l'entretien des salles de cours est l'affaire de tous ses utilisateurs.

Il vous incombe donc, à vous stagiaire, sous la responsabilité de votre formateur de les respecter. De même, par égard pour chacun, une attitude professionnelle doit guider votre comportement.

### 2.3.4 Description des locaux et du matériel.

---

Les stagiaires ont à disposition plusieurs salles de formation et une salle de pause avec réfrigérateurs, micro-onde ... Une visite est prévue lors de la première journée.

### 2.3.5 Accès au centre.

---

Le mail de convocation vous a précisé les modalités reprises ci-dessous.

Pour vous y rendre vous devrez, si vous êtes en transport en commun, prendre le métro, ligne 2 descendre au terminus station Gèze, puis :

- Soit poursuivre à pied,
- Soit prendre le bus ligne 30 arrêt suivant - "CFA-Corot" (Cf. plans en attaché)

Lorsque vous arriverez à l'entrée du CFA, vous indiquerez à l'agent de sécurité que vous venez en formation pour IRC.

Un parking est accessible devant les locaux pour les personnes véhiculées.

Nos locaux sont accessibles aux personnes handicapées. Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap, **Anne Bonastre 06 58 97 62 10** pour évaluer les éventuelles dispositions spécifiques à mettre en œuvre au regard de votre situation personnelle.

Afin de vous restaurer lors de votre pause déjeuner, une salle de pause est à votre disposition avec, frigo et micro-ondes, vous avez aussi la possibilité de vous faire livrer.

## 3 AIDES AUX APPRENTIS.

---

Vous trouverez ci-dessous quelques informations sur des aides auxquelles vous pouvez prétendre. Cette liste n'est pas exhaustive, au cours des différents échanges avec l'équipe pédagogique et l'équipe administrative nous y reviendrons.

N'hésitez pas à nous solliciter directement pour évoquer votre situation et vos besoins éventuels.

**Votre contrat en alternance est un contrat de travail entre vous et l'entreprise qui vous a recruté(e). Vous bénéficierez ainsi des avantages de l'entreprise, lorsqu'il y en a.**

### Carte d'étudiant des métiers

Les apprentis en alternance possèdent une **carte d'étudiant des métiers**, elle peut servir dans toutes les régions en France. Nous vous la remettons dès le premier mois de la formation, si vous nous fournissez une photo.

Différentes réductions de tarifs sont accordées grâce à cette carte :

- frais de transport, (RTM)
- restauration rapide
- activités sportives et culturelles.

La carte permet également d'avoir accès aux logements et aux restaurants universitaires.

### Permis de conduire

Si vous souhaitez passer votre **permis de conduire**, une **aide de 500 €** est possible, et ce quels que soient les frais engagés par l'alternant.

À noter :

- l'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti ;
- elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;
- elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales.

### Logement

Par ailleurs, **il existe de nombreuses aides à destination des alternants**

Garantie Visale : Action Logement facilite l'accès au logement en se portant garant auprès du propriétaire.

- Avance LOCA-PASS : l'aide finance la caution des futurs alternants au moment de leur entrée au sein du logement choisi. Les aides Loca-Pass

Il s'agit d'un prêt pour payer le dépôt de garantie exigé par le bailleur. Les jeunes de moins de 30 ans, embauchés en alternance dans le secteur privé peuvent bénéficier de ce prêt. Il n'y a pas de frais de dossiers à payer. Les bénéficiaires du prêt sont exempts d'intérêt. La recherche de logement pour les apprentis locataires est donc facilitée par cette aide. Comment ça marche ? Le montant maximum avancé est de 500€. Ensuite, l'étudiant en contrat d'apprentissage a 36 mois pour rembourser ce prêt gratuit. L'autre avantage de cette garantie c'est qu'en cas d'impayés, elle

rembourse jusqu'à 18 loyers au propriétaire du logement et ce sur une durée de 3 ans. <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

Les apprentis locataires bénéficient de l'**APL ou Aide Personnalisée au Logement**. C'est la CAF ou Caisse d'Allocations Familiales qui est chargée de verser cette aide. En fonction des régions et des situations, cette allocation sera plus ou moins importante. Elle est le plus souvent revalorisée pour les apprentis.

### **L'aide Mobili-Jeune**

À part l'APL, l'État accorde aussi l'aide au logement Mobili-Jeune pour les apprentis des entreprises privées non agricoles. Cette allocation ne peut pas excéder 100 euros mensuellement et ne va pas au-dessous de 10 euros.

Le loyer, le salaire et le montant des APL reçues sont pris en compte lors du calcul de ce type d'aide. Cette aide au logement concerne les apprentis des entreprises privées non agricoles. Elle concerne les jeunes embauchés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Cette aide doit être sollicitée lors du premier semestre de la formation.

### **La prime d'activité**

Les apprentis peuvent demander la prime d'activité dans les circonstances suivantes :

- revenu net mensuel d'au moins 893,25 euros
- 18 ans et plus
- au moins trois mois d'ancienneté au travail (prime chiffrée sur la base des trois salaires précédents)

Cette prime n'est pas à proprement parler destinée à financer votre loyer mais elle peut néanmoins servir à cela.

### **Aide psychosociale**

Les apprentis peuvent solliciter l'équipe pédagogique pour être orientés vers une ressource de type assistante sociale, association d'aide ou vers la médecine du travail qui suit votre entreprise

Vous trouverez ci-dessous quelques liens pour vous aider à découvrir les aides.

- [alternant.actionlogement.fr](http://alternant.actionlogement.fr)  
<http://www.la-wab.fr/blog/2021/05/10/aides-pour-les-alternants-le-recap-2021>

### **L'ANAF**

IRC Sud est membre de l'ANAF (Association Nationale des Apprentis de France. Cette adhésion, vous permet de bénéficier gratuitement d'un accès privilégié à des ressources, des outils et un réseau national dédié à l'amélioration des conditions de formation et d'apprentissage pour les alternants.

**Pour en savoir plus sur l'ANAF :**

[anaf.fr](http://anaf.fr)

<https://apprentiflix.anaf.fr/> (mot de passe : @ApprentiflixBYANAF2024\*)

### **PC FOURNI**

**Enfin, une aide financée par les OPCO nous permet de vous mettre à disposition un ordinateur portable, dès votre entrée en formation.**





**L'équipe IRC est à votre écoute.**